

Direction Générale des Services
GB/TM/TA/ES

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2024104

Désignation des membres du Conseil Portuaire du Port du Lavandou

(Abroge et remplace l'arrêté municipal n° 2022345 du 28 novembre 2022)

Le Maire de la Commune du Lavandou

Vu le Code des Transports et notamment les articles L5314-4, R5314-17 et suivants relatifs à la mise en place d'un Conseil Portuaire, et R5314-24 relatif à la durée du mandat des membres du Conseil Portuaire,

Vu la délibération numéro 2020-064 en date du 8 juillet 2020 désignant les représentants de la commune au sein du Conseil Portuaire,

Vu l'arrêté municipal n° 2022160 du 22 avril 2022 portant désignation des membres du Conseil Portuaire du Port du Lavandou,

Considérant que dans les ports relevant de la compétence des communes, il est Institué un Conseil Portuaire dont les membres sont nommés par arrêté du Maire,

Considérant que lors de l'Assemblée Générale de l'association « La Girelle » qui s'est tenue le 20 janvier 2023, Monsieur Rémy TISSIER a été élu représentant suppléant au Conseil Portuaire de la Régie du Port du Lavandou en lieu et place de Monsieur Bruno RUCHE,

Considérant que Madame Valérie PASQUA a été élue représentante du personnel du port le 25 septembre 2023, en remplacement de Madame Kelly ROCCA ayant fait valoir un congé sans solde.

ARRETE

Article 1 : L'arrêté n° 2022345 du 28 novembre 2022 est abrogé et remplacé par les dispositions qui suivent,

Article 2 : La composition du Conseil Portuaire du port du Lavandou présidé par Monsieur Gil BERNARDI, Maire du Lavandou, est arrêtée comme suit :

QUALITE	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Président	M. Gil BERNARDI	
Représentant du concessionnaire	M. Jean-François ISAIA	Madame Sandra BIANCHI
Membres représentants les navigateurs de plaisance désignés par le Comité Local des Usagers Permanents du Port	M. Yves JUGUET	M. Denis VENTRE
	Madame Mathilde RIOU	M. Charles GROS
	M. Jean-Pierre SIGNORET	M. Bernard ROUSSEAU
Représentant du personnel du Port	Madame Valérie PASQUA	M. Maxime SPANGARO
Membres représentants les services nautiques, construction, réparation et les associations sportives et touristiques liées à la plaisance	M Denis VENTRE	M. Yves JUGUET
	M. Alain FORTI	M. Rémy TISSIER
	M. Alain PEGLIASCO	M. Jimmy HUC
Représentant du Conseil Départemental	Madame Nathalie JANET	
Représentant de la chambre de Commerce et d'Industrie	M. Stéphane BONIFAY	M. Erick MASCARO
Représentant des Pêcheurs	M. Sébastien FERNANDEZ	M. Christian MOLINERO

Article 3 : Un recours pourra être déposé contre le présent arrêté municipal devant le Tribunal Administratif de Toulon, sis, 5, rue Racine, BP 40510 -830471 TOULON Cedex 9 - dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ».

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Lavandou, le 27 mars 2024

Le Maire
Gil BERNARDI

